

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	48 (1919)
Heft:	11
Rubrik:	Le Cercle d'études des instituteurs du Vme arrondissement [suite et fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

instituteurs, nous ne sommes pas considérés comme employés. On veut bien nous élever d'un cran dans la hiérarchie sociale et nous gratifier de la dénomination un peu pompeuse de fonctionnaires. Comme tels, nous ne rentrons donc pas dans la catégorie de travailleurs dont parle le code et il arrive que, en cas de maladie, nous sommes moins bien traités que les simples employés de la voirie ou des services de transport. Ce n'est pas la faute du code, certes ; si celui-ci entend que les employés soient traités de telle façon, il laisse bien entendre aussi *a fortiori* et logiquement parlant, que les fonctionnaires soient placés tout au moins sur un pied d'égalité, si ce n'est de supériorité.

L'article 122 dont nous avons parlé ayant été appliqué jadis par les autorités de la ville de Fribourg, l'idée, — que d'aucuns taxeront peut-être de saugrenue, — nous est venue de nous enquérir auprès des principales villes suisses aux fins de savoir comment sont traités en cas de maladie nos collègues des autres cités helvétiques. Avec un louable empressement, la plupart des commissions scolaires interrogées nous ont fait parvenir des réponses détaillées et circonstanciées. Notre attente n'a pas été déçue, car les renseignements fournis sont tous, plus ou moins, favorables à la cause que nous poursuivons. Une statistique, soit un dépouillement succinct du résultat obtenu, vient d'être adressée, pour examen bienveillant, à la Commission scolaire et au Conseil communal de la ville de Fribourg, puisqu'il est question, depuis quelque temps, de la révision du règlement des écoles primaires communales.

Nous croyons également être utile au personnel enseignant du canton en lui faisant connaître ce qui se fait en dehors de nos frontières. Les lecteurs du *Bulletin pédagogique* feront d'eux-mêmes les rapprochements et les comparaisons que la statistique comporte ; c'est pourquoi nous nous abstenons de tout commentaire.

Il serait très curieux aussi de mentionner en termes propres l'une ou l'autre appréciation de quelques commissions scolaires sur la teneur de l'art. 122 dont il a été question au cours de ces quelques considérations.

(A suivre.)

— ♦ —

A. BONDALLAZ, inst.

Le Cercle d'études des instituteurs du V^{me} arrondissement

(Suite et fin.)

II. Psychologie

1^o *L'organisation du travail intellectuel, au point de vue psychologique.*
— Ce sujet est étudié par le secrétaire. Apprendre est d'abord un acte de volonté, puis une affaire d'ordre et de temps. L'acquisition des idées se fait lentement. Ce fait est démontré psychologiquement. Nous n'entrons pas, ici, dans tous les détails.

Après cet exposé, la discussion est vive. C'est au programme que l'on en veut ! M. C. Russieux s'effraie en présence des programmes qui s'allongent démesurément. Il ne sait pas où nous allons de « ce train-là » ! La vie des maîtres et des écoliers est haletante... M. V. Collaud, qui a déjà vu maintes batailles se livrer

autour du programme, reste calme ; il nous fait remarquer, très judicieusement d'ailleurs, qu'il ne faut jamais exagérer quand on parle des programmes. Il faut bien comprendre, dit-il, son devoir en présence d'un programme. Essayons de faire tout ce que nous pouvons, sans nous décourager. Les paroles très sages de M. Collaud ramènent le calme dans les esprits.

2^e *Classification psychologique des élèves.* — M. Ruffieux nous présente un petit travail sur ce sujet. Il se base, pour faire cette classification, sur l'intelligence et le caractère. Il est entré ainsi d'emblée dans la question. C'est pourquoi son travail est intéressant.

M. Hauswirth, instituteur au Mothélon, nous donne aussi son avis. Il se place surtout au point de vue de la morale. Ses idées sont excellentes, quoiqu'il ait passé à côté du sujet.

Le secrétaire déclare qu'il reviendra plus tard sur cette question qui n'est pas autre chose que le fameux problème de l'aptitude.

3^e *La mesure de la mémoire.* — Le secrétaire traite, très succinctement, ce problème de psychologie expérimentale. Il fait constater, preuves en mains, que beaucoup de maîtres se trompent dans l'appréciation de la capacité de mémoire des élèves. Si bon observateur que l'on soit, on n'est pas infaillible, surtout lorsqu'on n'a pour guide qu'une impression. La mesure de la mémoire viendra rectifier les erreurs. Une petite expérience de mensuration de mémoire est faite immédiatement avec les membres qui veulent bien s'y prêter.

4^e *La discipline à l'école.* — M. C. Ruffieux nous présente un excellent rapport sur ce sujet délicat. Il y fait le procès de la discipline tracassière. Ce rapport sera discuté dans une prochaine séance.

5^e *Le caractère dans la démarche.* — Le secrétaire offre à ses collègues une petite gerbe d'observations psychologiques. Il est difficile de résumer un tel travail. Nous en citons la conclusion : « La récréation est un excellent moment pour chercher à connaître les caractères. »

III. Questions sociales

1^e *L'attitude de l'instituteur fribourgeois vis-à-vis de la question sociale.* — M. Gremaud traite cette question avec chaleur. La gravité de la question n'ôte rien à l'agrément de son style élégant. Dans une rapide esquisse, il nous dit ce qu'est le socialisme et le mouvement chrétien-social et nous laisse tirer les conclusions qui s'imposent. MM. Gremaud, Mossu, Ruffieux et Coquoz s'échauffent tour à tour et s'indignent en présence des théories impies du socialisme et du bolchévisme ! Tous se rallient pour terminer à l'école du bon sens qui est celle du grand pape Léon XIII.

2^e *Le problème de la lecture populaire.* — C'est encore M. Gremaud qui étudie ce problème. Il nous donne connaissance du magnifique livre : *La lecture intelligente à l'école primaire*, de M. l'abbé Dr Dévaud. Il tire ensuite des conclusions pratiques concernant la culture du goût de la lecture chez les élèves.

Dans la discussion, on souleva une question d'une grande importance : celle des bibliothèques scolaires. M. Collaud trouve que les bibliothèques sont des armes à deux tranchants. A l'appui de sa thèse, il nous rappelle une brochure, publiée par le décanat de Romont, à l'occasion de la mise à l'étude, par la Société d'éducation, des bibliothèques scolaires. Cette brochure, très intéressante, fait voir les effets désastreux des lectures et surtout des mauvaises lectures. Ses signataires se prononcent nettement contre les bibliothèques scolaires.

M. Corminboeuf, malgré cela, se prononce pour les bibliothèques scolaires. Il

résume ses observations par une formule lapidaire : « La lecture est l'âme de la composition. »

Le secrétaire croit que la création de bonnes bibliothèques s'impose à l'heure actuelle, car tout le monde lit aujourd'hui et si nous nous désintéressons de ce grave problème de la lecture populaire, on ne lira que les mauvais livres.

M. Gremaud rappelle un mot de M. l'abbé Dr Savoy : « Il faut détruire les mauvais effets des lectures pernicieuses par les bons effets des lectures édifiantes. »

D'autres questions, d'ordre pédagogique, sont encore soulevées par les membres au sujet de cette grave question.

Avant de clore ce compte rendu qui m'était imposé, mais que j'ai peut-être un peu trop étendu, au gré de ceux qui me liront, j'ai à remercier mes collègues de la bienveillance avec laquelle ils ont répondu à mon appel et des bons travaux qu'ils ont donnés. J'ai à témoigner spécialement ma gratitude à mes ainés dans l'enseignement qui ont bien voulu se joindre à nous, les jeunes. Les anciens ont fait connaissance avec la vie pratique ; ils ont vu d'autres hommes, lu d'autres livres, et la vie courante, ce livre vivant, qui vaut tous les autres livres, a déroulé devant eux ses pages instructives et saisissantes. Nous avons profité largement de l'expérience de nos anciens !

Encore un mot. Je voudrais que ceux qui me liront prennent en considération la difficulté d'un travail où il doit être sans cesse question de soi et de ses amis. Ce rapport, que je présente à Monsieur l'Inspecteur, n'est que l'accomplissement franc et impartial de mon devoir de secrétaire. Je prie mes lecteurs de n'y voir aucune marque de pédantisme. C'est à une tâche de cette espèce que peut s'appliquer le fameux vers de Boileau :

« La critique est aisée et l'art est difficile. »

Le secrétaire : E. Coquoz.

—

PETITE CORRESPONDANCE

AU BOURDON DES ALPES

En vertu de l'obligation que m'en fait le programme des écoles primaires, je condamne mes élèves de 1^{re} et 2^{me} année, à la rédaction sans que pourtant ces mêmes enfants, arrivés aux cours moyen et supérieur, soient capables d'un travail de valeur. J'ai songé que nous faisions fausse route... et ce que vous dites tout haut, je l'ai pensé tout bas.

Ma petite expérience m'a prouvé que ces « travaux irréprochables au triple point de vue de la rédaction, de l'orthographe et de l'écriture » ne peuvent être produits normalement que par les élèves exceptionnellement doués et développés, lesquels sont plutôt rares, surtout dans nos classes rurales. Le reste, c'est-à-dire « le gros de l'armée », n'arrive à ce résultat idéal qu'au prix d'efforts surhumains de la part du maître, efforts qu'un instituteur chargé d'une classe à trois divisions ne peut fournir. D'ailleurs, j'ai pu me convaincre que ces produits merveilleux d'une tête de 8 ans sont très factices. Ils résultent, en grande partie, du « chauffage à blanc » qui précède « la visite ». La mémoire donne un apport plus considérable que le jugement, puisque ces brillants élèves de 1^{re} et 2^{me} année sont en 3^{me}, alors qu'on exige d'eux un travail plus personnel, assez médiocres, au grand désappointement du maître qui avait placé, sur ces jeunes têtes, ses légitimes espérances. Au cours supérieur, il ne reste aucun vestige de cette précocité